



CHARTRE DU BENEVOLAT : Principes généraux et pédagogiques

Préalables

Le bénévolat est un choix volontaire prenant appui sur des motivations et des opinions personnelles.

Le bénévole s'engage de son plein gré dans une action au service de l'association, sans toucher de rémunération au sens monétaire du terme.

Le bénévolat doit être accessible à toute personne indépendamment de son sexe, de son âge, de sa nationalité, des opinions philosophiques ou religieuses, de sa condition physique, sociale, ou matérielle.

Le bénévolat favorise l'initiative et l'esprit de responsabilité ainsi que l'intégration et la participation sociale : c'est un acte de solidarité.

La Maison des Projets est une association qui regroupe des habitants et des bénévoles qui ont pour objectifs communs :

- *de contribuer au développement social du territoire,*
- *de renforcer le lien social et la mixité sociale, entre les personnes, les familles, les associations*
- *d'œuvrer pour l'autonomie des personnes et leur insertion dans leur milieu de vie,*
- *de favoriser l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté.*

La Maison des Projets est ainsi ouverte à toutes & tous dans l'absolu.

Elle est ancrée sur le territoire de la CCPM et de Ste Jamme/Sarthe. Elle propose des services et des activités multiples qui ont pour objectif de rassembler les habitants dans un projet commun.

Elle fonctionne grâce à l'action conjointe et le soutien des habitants, des bénévoles, des professionnels, des partenaires multiples : associations, collectivités locales, institutions (Europe, Etat, Région Département, Collectivités Locales, Produits d'activités, Privés, autres...)

La Maison des Projets est un foyer d'initiatives animé par et pour les habitants : c'est un lieu de débat et d'innovation, d'exercice de la démocratie, un lieu ressource, un espace d'accueil, d'écoute et de dialogue, au service du plus grand nombre.



DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES : NOTION DE CONTRAT

Bénévole pour :

Participer à un projet, exprimer et faire vivre des idées, donner, recevoir, échanger...

Partager, acquérir, valoriser des compétences, des savoirs faire, exprimer sa créativité et ses talents

S'engager avec d'autres pour être acteur du développement des communes composant notre territoire d'intervention

S'épanouir, s'enrichir de nouvelles expériences au sein d'un espace convivial et solidaire...

Etre bénévole, c'est aussi :

- *Connaître et accepter le Projet Social de l'association (ainsi que ses référentiels d'interventions dont ses Statuts, son Projet*
- *Pédagogique, son règlement intérieur...);*
- *Contribuer par ses qualifications propres à une meilleure marche du Centre et à la réalisation du projet "Centre Social" ;*
- *Participer, si besoin, aux actions de formation proposées ;*
- *Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et salariés ;*
- *Respecter le principe de confidentialité dans l'exercice de sa fonction ;*
- *Le bénévole qui s'engage sur une action dont l'animation est basée sur sa seule présence devra le contractualiser ;*

L'association veillera à :

- *Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur ou collaboratrice à part entière et à favoriser la convivialité ;*
- *Donner au bénévole une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement ;*
- *Confier au bénévole une activité qui respecte ses compétences, affinités, disponibilité et priorités ;*
- *Assurer au bénévole un cadre approprié d'action ;*
- *Offrir au bénévole un encadrement adéquat et proposer le cas échéant une formation ;*
- *Couvrir le bénévole par une assurance ;*
- *Rembourser les frais engagés dans les situations qui le requièrent pour faciliter à tous l'accès à l'engagement bénévole ;*